



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 janvier 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE (pouvoir de Mme Monique LE SAINT), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés :

Mme LE SAINT pouvoir à M. Jacques DEMBREVILLE
M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

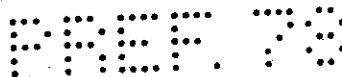
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 10 janvier 2007

Date d'affichage de la convocation : 10 janvier 2007

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27



N° de l'ordre du jour :

2007.01.08 Convention de remboursement des dépenses engagées et reversement des recettes par la ville de Versailles pour le compte de la communauté de communes Versailles Grand Parc pour l'exécution des missions de développement économique

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de la compétence obligatoire développement économique, Versailles Grand Parc a confié l'exécution des missions suivantes à la direction du développement économique de la ville de Versailles.

En 2006, ont été menées :

- La promotion du Grand Parc avec la participation aux salons concernés (MIPIM en mars 2006, MAPIC en novembre 2006, SIMI en décembre 2006) ;
- La gestion du fichier des entreprises et de l'observatoire des créations/radiations des entreprises ;
- La réalisation d'une plaquette promotionnelle pour l'implantation d'entreprises et d'une accroche « Voyez l'avenir en Versailles Grand Parc » ;
- La réunion annuelle des nouvelles entreprises ;
- La gestion d'une base de données des offres et demandes de locaux ;
- L'instruction des dossiers de Commission Départementale d'Equipeement Commercial ;
- La réalisation d'une brochure sur le commerce du Grand Parc, « Au fil des saisons » et d'une accroche « un grand choix à votre porte » ;
- La réalisation d'une brochure présentant les artisans d'art du Grand Parc ;
- La création d'une nouvelle annonce publicitaire avec parution de la section immobilier du Parisien, la lettre du m² et la lettre électronique de « Business Immo » ;
- Le soutien des associations SCY et OSER 78 dans leurs actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi ;
- Une réflexion sur les actions à mener vers les entreprises existantes ;
- Le transfert de l'aide aux missions locales intercommunales de Versailles et Massy.

Pour 2007 seront reconduites les missions récurrentes, les missions 2006 en cours et de nouvelles missions :

Missions récurrentes :

- L'animation du tissu économique comprenant l'observatoire de la vie économique et la réunion annuelle des nouvelles entreprises ;
- La promotion du Grand Parc à travers la participation aux salons concernés (MIPIM en mars 2007, MAPIC en novembre 2007, SIMI en décembre 2007) ;
- La promotion des artisans d'art dans la continuité de la brochure « Métiers d'art » faite par Versailles (site internet, mise à jour et la mise en place d'actions de communication sur le commerce auprès des habitants du Grand Parc, organisation du salon des métiers d'art) ;
- Le développement commercial avec la production bisannuelle de la brochure « Le commerce au fil des saisons » et la recherche d'enseignes pour des locaux commerciaux spécifiques ;
- L'offre en immobilier d'entreprise avec la gestion des offres et demandes de locaux, promotion des offres de locaux par insertion publicitaire et adhésion à l'observatoire régional de l'immobilier d'entreprise et à Yvelines Compétence, site internet du Conseil Général ;
- L'aide à l'emploi par le soutien aux missions locales intercommunales de Versailles et Massy et aux associations SCY et OSER 78 comprenant d'une part une aide au

fonctionnement forfaitaire et d'autre part une prime au résultat versée en fonction du nombre de demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi ainsi que l'accueil de forum emploi.

Missions 2006 en cours :

- Pour le développement commercial, l'élaboration d'un outil de portage foncier à partir des préconisations du schéma d'organisation commerciale, en vu, notamment, de maintenir le commerce de proximité et d'autre part de freiner l'installation d'agences (banque, assurance, immobilier...);
- L'animation du tissu économique s'élargira à la tenue de réunions thématiques avec les entreprises existantes;
- Le développement commercial élargira son action à la mise en œuvre de projets d'accompagnement du commerce auprès des associations de commerçants (restructuration des associations, service de portage et accompagnement pour les clients, mise en place de consignes, transfert de la conduite de la charte qualité ...);
- L'aide à la création d'entreprise prévoit la mise en œuvre d'une plate-forme d'initiative locale.
- L'offre en immobilier d'entreprise s'enrichira d'actions de prospection autour du pôle de compétitivité Mov'eo.

Nouvelles missions 2007 :

- L'élargissement des diagnostics menés depuis 2003 et des bases de données à Bois d'Arcy.

Afin de permettre une mise en œuvre rapide de ces missions sur le périmètre de Versailles Grand Parc, la communauté de communes souhaite poursuivre leur exécution par la direction du développement économique de la ville de Versailles.

Celle-ci menant par ailleurs d'autres missions qui ne relèvent pas de la compétence du Grand Parc, un transfert des personnels n'est pas envisageable.

Il convient de fixer les conditions de remboursement des frais qui seront supportés par la Ville.

Les dépenses à rembourser sont :

- les frais de personnel pour le temps consacré aux missions exécutées pour le compte de Versailles Grand Parc. Ces frais sont évalués à 147 000 € pour l'année 2007.
- les dépenses liées à l'exécution des missions (acquisition de données à caractère socio-économique, fichier d'entreprises, frais de participation aux salons professionnels, frais d'édition et d'impression de brochures, maintenance et évolution de l'outil informatique de gestion de bases de données, études sur le commerce et sur l'immobilier d'entreprise ...).

Ces différents remboursements s'effectueront sur la base d'une convention. L'état de recouvrement comprendra en annexe un décompte précisant la nature des dépenses, expressément visé et validé par les deux parties.

Dans le cas où la ville percevrait directement des recettes pour l'exécution de ces missions, celles-ci seront reversées au Grand Parc.

Je vous précise que la Ville facturera au Grand Parc des frais d'administration générale, afin de tenir compte des frais de gestion supportés par la Ville. Ces frais seront calculés conformément au dernier compte administratif voté.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) *Approuve la convention de remboursement des dépenses engagées par la ville de Versailles pour le compte de la communauté de communes Versailles Grand Parc pour l'exécution des missions de développement économique ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président à signer la convention précitée ;*
- 3) *Dit que les crédits de dépenses seront inscrits au budget 2007.*

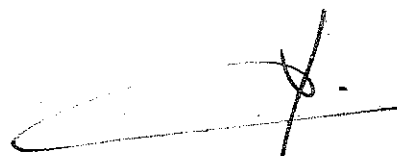
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PREF. 78
01.02.07